

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes

Envoyé en préfecture le 10/11/2021 Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

ID: 081-258100551-20211109-DELIB2021026-DE

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes

Séance du 9 Novembre 2021

Date de convocation

26.10.2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 novembre à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté d'Agglomération de CASTRES-MAZAMET, sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent. Président.

Date affichage

10.10.2021

CABROL Jacqueline, Présent(e)s : Mme MM. AZAM Bernard. BOULOGNE Fabrice. COLOM Vincent. **CUCULLIÈRES** David. GARRIGUES Jean-Pierre, GONCALVES Manuel, LAVAGNE Jean-Paul, MONTAGNÉ MATHIEU Francis. François, **PHILIPPOU** Didier. RAYSSÉGUIER Christian, VAUTE Alain.

Nbre Délégués : 16

En exercice: 16

Absent(e)s excusé(e)s: Mme MADAULE Christiane (procuration à M.

MATHIEU Francis), MM. BATTUT Jean-Louis (procuration à M. LAVAGNE Jean-Paul), MARCOU Philippe (procuration à M.

GARRIGUES Jean-Pierre).

Présents: 13

Le guorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

Pour : 16 Contre: 0 Abstention: 0

M. VAUTE Alain a été élu Secrétaire de séance.

Délibération 2021-026

Objet : Tarif de l'eau. Tarif progressif pour les usagers de type industriel ayant une consommation supérieure à 40 000 m3/an à partir du 01/12/2021.

Par Délibération en date du 07 Avril 2021, le SMAEP avait instauré un tarif progressif pour les usagers de type industriel ayant une consommation supérieure à 40 000 m3/an. Pour l'année 2022, il est proposé d'adopter :

Un montant de l'abonnement (part Syndical) de 1 200 €/an (montant inchangé par rapport à 2021).

Un tarif du m3 d'eau composé de 3 tranches (part Syndicale

Envoyé en préfecture le 10/11/2021 Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

ID: 081-258100551-20211109-DELIB2021026-DE

Tranche 1 de 1 à 1 000 m3 : 0,20 €/m3.

- Tranche 2 de 1001 à 10 000 m3 : 0,25 €/m3.
- Tranche 3 de 10 001 m3 à plus : 0,32 €/m3.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, se prononce favorablement à majorité :

- Adopte les nouveaux tarifs proposés à compter du 1^{er} Décembre 2021.
- Charge le Concessionnaire d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} Décembre 2021.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Pour copie conforme

Lagarrigue (Tam)

Le Président,

Le Président

Vincent COLOM